

Free

**S'ABONNER ? OUI, MAIS COMMENT ?**

C'est une étape cruciale qu'il ne faut pas négliger. Si bien comprendre à quelles offres vous êtes éligibles peut prendre quelques minutes, une petite erreur lors de l'inscription pourrait vous faire perdre plusieurs mois ! Voici donc un récapitulatif des abonnements Free auxquels vous pourrez souscrire et la procédure à suivre. L'intitulé des offres est indiquée de la manière suivante : **nom de l'offre en zone dégroupée / nom de l'offre en zone non dégroupée**.

VOUS RESTEZ DANS LE MÊME DOMICILE ET SOUHAITEZ CHANGER DE FAI :



- Vous possédez toujours l'abonnement France Télécom (dégroupage partiel) :

**Freebox / Freebox non dégroupé** (si vous souhaitez conserver l'abonnement France Télécom)

Procédure : D'abord s'abonner à Free avec votre numéro, puis attendre que la ligne soit câblée avant de résilier l'abonnement Internet précédent.

ou

**Total Freebox / Freebox Only** (si vous ne souhaitez pas conserver l'abonnement France Télécom)

Procédure : D'abord s'abonner à Free avec votre numéro, puis attendre que la ligne soit câblée avant de résilier l'abonnement Internet précédent.

- Vous ne possédez plus d'abonnement France Télécom (déjà en dégroupage total) :



**Total Freebox / Freebox Only**

Procédure : D'abord s'abonner à Free avec votre numéro, puis attendre que la ligne Free soit câblée avant de résilier l'abonnement précédent

- Vous ne possédez plus d'abonnement France Télécom ni d'abonnement Internet :

**Total Freebox NDI<sup>(1)</sup> / Freebox Only NDI** (vous connaissez votre ancien numéro)

Procédure : Entrez ce numéro sur le site de Free et vérifiez bien que l'offre Freebox Total NDI est bien disponible à VOTRE adresse. Si tel est le cas, vous pouvez finaliser l'inscription.

ou

**Total Freebox NDI / Freebox Only NDI** (vous ne connaissez plus votre ancien numéro)

Procédure : Sur le site de Free, cliquez sur « Ouvrir une ligne » et renseignez votre adresse. Si après la mention « Choisissez votre logement dans la liste suivante », une liste de logement apparaît et qu'un des noms indiqué correspond au votre, cochez la case correspondante et finalisez l'inscription. Dans le cas où aucune liste n'apparaît et qu'aucune case ne peut être cochée, choisissez l'offre suivante :



**Total Freebox Construction de ligne<sup>(2)</sup> / Non disponible en zone non dégroupée**

Procédure : Sur le site de Free, cliquez sur « Ouvrir une ligne » et renseignez votre adresse. Aucune liste n'apparaît et aucune case ne peut être cochée sous la mention « Choisissez votre logement dans la liste suivante », cliquez alors sur : « S'inscrire à Total Freebox Construction de ligne ».

VOUS VENEZ D'EMMÉNAGER :

- Vous souhaitez être en dégroupage partiel :

**Freebox / Freebox non dégroupé**

Procédure : L'ouverture de ligne France Télécom est obligatoire. Une fois la ligne opérationnelle<sup>(3)</sup>, abonnez-vous à Free avec le numéro fourni par France Télécom.

- Vous souhaitez être en dégroupage total et économisez l'abonnement France Télécom :

**Total Freebox / Freebox Only**

Procédure : L'ouverture de ligne France Télécom est obligatoire. Une fois la ligne opérationnelle<sup>(3)</sup>, abonnez-vous à Free avec le numéro fourni par France Télécom. Surtout, ne résiliez pas la ligne analogique auprès de France Télécom. Votre câblage en dégroupage total la résiliera d'office.

ou

**Total Freebox NDI / Freebox Only NDI** (vous connaissez le numéro de l'ancien occupant)

Procédure : Entrez ce numéro sur le site de Free et vérifiez bien que l'offre Freebox Total NDI soit disponible à VOTRE adresse. Si tel est le cas, vous pouvez finaliser l'inscription.

**Total Freebox NDI / Freebox Only NDI** (vous ne connaissez le numéro de l'ancien occupant)

Procédure : Sur le site de Free, cliquez sur « Ouvrir une ligne » et renseignez votre adresse. Si après la mention « Choisissez votre logement dans la liste suivante », une liste de logement apparaît et qu'un des noms indiqué correspond à celui du précédent occupant connu, cochez la case correspondante et finalisez l'inscription. Dans le cas où aucune liste n'apparaît et qu'aucune case ne peut être cochée, choisissez l'offre suivante :

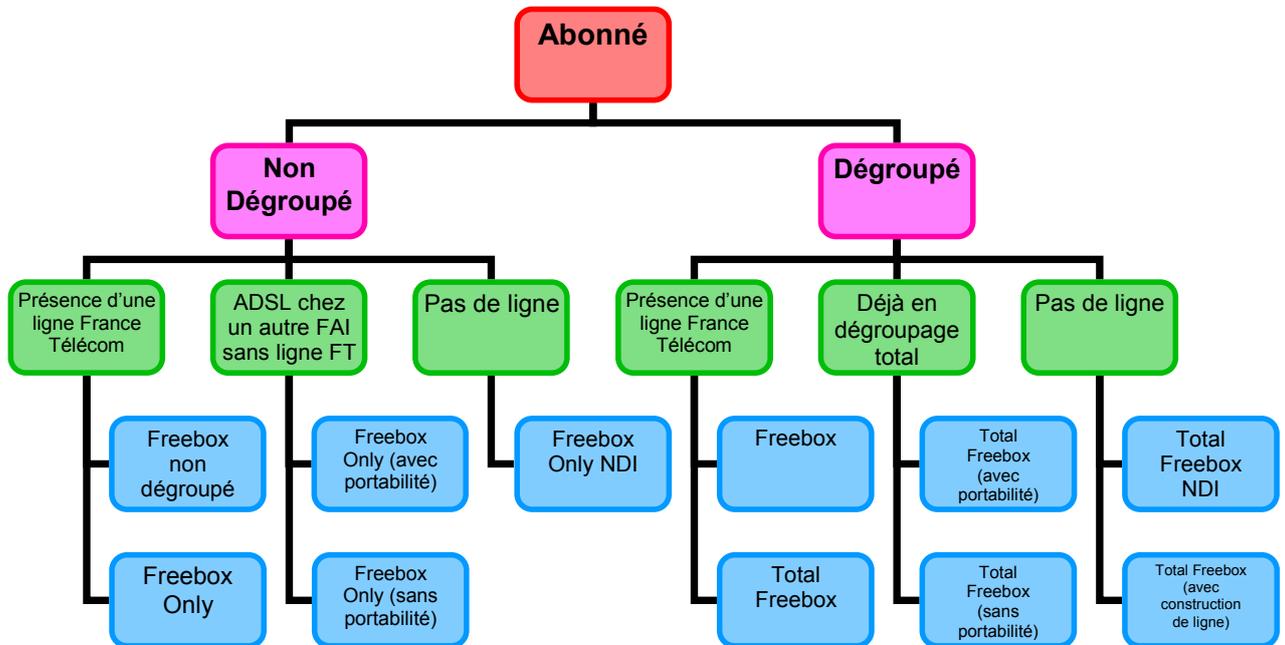
**Total Freebox Construction de ligne<sup>(3)</sup> / Non disponible en zone non dégroupée**

Procédure : Sur le site de Free, cliquez sur « Ouvrir une ligne » et renseignez votre adresse. Aucune liste n'apparaît et aucune case ne peut être cochée sous la mention « Choisissez votre logement dans la liste suivante », cliquez alors sur : « S'inscrire à Total Freebox Construction de ligne ».

Précisions :

- Si vous n'aviez pas la portabilité chez votre précédent FAI, ne la demandez pas lors de votre nouvelle inscription sous peine d'une erreur lors de votre commande de câblage, ce qui impliquera une nouvelle commande et donc un délai supplémentaire. La perte de la portabilité est irréversible.
- Free ne peut attribuer de numéro géographique. Seule une ouverture de ligne auprès de l'opérateur historique vous permettra d'être joint sur un numéro en 01, 02, 03, 04 ou 05, que vous optiez ensuite ou pas pour la portabilité de ce numéro.
- Depuis 2005, l'ouverture d'une ligne auprès de l'opérateur historique n'implique aucune période d'engagement. Le passage en dégroupage total peut se faire dès que la ligne est fonctionnelle (voir <sup>(2)</sup>).
- S'il s'agit de votre toute première inscription, la partie "Vous venez d'emménager" peut-être valable.
- Après la résiliation d'un numéro (abonnement Internet et/ou téléphone), celui-ci restera inactif à votre adresse pendant un certain temps (de quelques mois à plusieurs années).
- Pour savoir si vous êtes oui ou non en zone dégroupée, un petit coup d'oeil sur la carte du dégroupage : <http://www.free.fr/adsl/pages/accueil/carte-de-degroupage.html>.

Pour conclure, un petit graphique récapitulatif des offres auxquelles vous pourrez souscrire :



<sup>(1)</sup> NDI : Numéro de Désignation Inactif

<sup>(2)</sup> Pour vérifier qu'une ligne est correctement ouverte par FT, la meilleure solution reste de brancher un téléphone fixe et de vérifier la présence de tonalité.

<sup>(3)</sup> Les frais d'installation de la nouvelle ligne vous seront facturés 19,99 Euros sur votre première facture.